

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 129**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

---

**OBJET**

Subvention de fonctionnement au Centre Inter Régional d'Etude, d'Action et  
d'Information (CREAI)

---

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées  
Service Départemental Personnes Handicapées  
12773**

## PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique sociale volontariste en faveur des personnes handicapées, le Département place la personne handicapée au cœur de son dispositif, affirmant « le droit pour tous à la vie de la cité, dans le respect des différences liées au handicap » et pose le principe d'une action organisée autour de la personne, de son parcours de vie et de ses choix.

## II – CONTENU DU PROJET

Le Centre Inter Régional d'Etude, d'Action et d'Information Provence Alpes Côte d'Azur et Corse (CREAI) dont le siège social est situé au 6 rue d'Arcole, 13 006 MARSEILLE est une structure permanente d'information, d'expertise, de conseil et de formation pour les associations d'usagers, les collectivités territoriales, les gestionnaires d'établissements, les services sociaux et pour le public en général.

Le CREAI compte 165 adhérents, 35 bénévoles et 13 salariés pour mener à bien ses projets. A partir de statistiques, d'enquêtes spécifiques et d'études, il concourt à l'identification et à l'analyse des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap ou d'inadaptation ainsi que des réponses apportées en termes d'accompagnement, d'accueil ou d'hébergement sans oublier le suivi sur l'évolution des pratiques et des besoins émergents.

Le CREAI agit en partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux œuvrant en faveur du handicap. Il se mobilise lors des rencontres de sensibilisation à la cause du handicap et de ses problématiques permettant une dynamique collaborative et une diffusion d'informations auprès des acteurs de terrain.

Son expertise technique lui permet d'assurer la mise à jour en continu d'une base de données de référence sur les services sociaux, médico-sociaux, les établissements et tous les acteurs intervenant dans le champ du handicap.

Au vu des évolutions telles que les difficultés sociales, la précarité des jeunes en situation de handicap psychique ou le vieillissement des personnes handicapées, le CREAI renforce son implication dans le champ de la santé mentale et des personnes âgées.

## III - PROPOSITION

En 2015, le CREAI a bénéficié d'une subvention départementale à hauteur de 15 000 €. Je vous propose au titre de 2016 de renouveler cette aide en fonctionnement pour un montant de 15 000 €.

#### IV – INCIDENCE FINANCIERE

En cas d'avis favorable de votre part, le financement de cette mesure s'élèverait donc à 15 000 € pour 2016.

Les crédits nécessaires au financement de cette opération ont fait l'objet d'une inscription au BP 2016 du Département.

N° de programme	N° de l'opération	Libellé de l'opération	Imputation	Engagement
10466	1 000 874	Maintien domicile personnes handicapées	65 52 6574	15 000 €

#### V - CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée aux Personnes Handicapées, je vous demande de bien vouloir délibérer sur la proposition énoncée ci-dessus et de fixer à 15 000 € la subvention allouée au titre de l'exercice 2016 à l'association CREAI.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL